

*Direction du personnel  
et des services*

**Décision du 3 juillet 2000 modifiant la décision du 13 février 1998 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services**

NOR : *EQU0010105S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 20 janvier 1998 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;

Vu la décision du 13 février 1998 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale CGT,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommée au comité technique paritaire central institué auprès du directeur du personnel et des services en qualité de représentant suppléant du personnel au titre de l'organisation syndicale CGT : Mme David (Marie-France), agent non titulaire, en remplacement de M. Lesauvage (Michel).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 3 juillet 2000.

Pour le ministre et par  
délégation :  
*Le directeur du personnel  
et des services,*  
P. Chantereau